

Editorial de juillet 2010 – Charité ou citoyenneté ?, abbé Guillaume d'Orsanne

Publié le 1 juillet 2010 · 3 min de lecture



Charité ou citoyenneté ?

Nous sommes abreuvés jusqu'à la nausée de termes étranges et plutôt nouveaux : *écocitoyenneté, éducation citoyenne au développement durable, lutte contre le racisme et la xénophobie*, toutes choses signifiant en gros le respect de la création, ainsi que le respect de l'autre dans sa diversité qui peut aller jusqu'à l'anti-machinphobie.

Une école qui n'enseignerait pas de telles notions à ses jeunes et qui n'éduquerait pas à ces valeurs serait aujourd'hui suspecte...

Sur ce point, que faisons-nous dans nos écoles et nos familles ? Parce que nous n'utilisons pas ces termes, avons-nous quelque faille dans notre éducation ? Avons-nous à rougir de notre vocabulaire vieillot et des vertus qu'il désigne ?

Bien au contraire ! Nous soutenons que la vertu de Charité chrétienne est bien supérieure à tout ce galimatias de paroles confuses. Et l'éducation civique, dans sa partie de respect d'autrui, est bien inférieure au catéchisme élémentaire.

Éduquer nos enfants à la citoyenneté et s'arrêter là, c'est à nos yeux insuffisant. Notre Seigneur ne nous dit pas de simplement respecter autrui, il nous commande de l'aimer en vérité, ce qui est bien supérieur et présuppose la grâce. Le précepte le plus important de notre sainte religion, c'est l'amour de Dieu, puis l'amour du prochain qui en découle.

L'éducation chrétienne a pour point de départ la Charité, pour loi fondamentale la Charité, pour méthode la Charité. Il n'est jamais trop tôt pour exciter et entretenir chez les enfants l'amour de

Dieu, qui n'est d'ailleurs pas quelque chose de sensible mais une préférence habituelle pour Dieu.

Ainsi, toute la pédagogie chrétienne se résume dans la Charité. Le catéchisme a synthétisé nos devoirs envers autrui en les œuvres de miséricorde. Si donc on nous demande ce que nous enseignons à nos enfants, récitons simplement ces deux listes.

Les œuvres de miséricorde corporelle sont :

1. Donner à manger à ceux qui ont faim.
2. Donner à boire à ceux qui ont soif .
3. Vêtir ceux qui sont nus.
4. Loger les pèlerins.
5. Visiter les malades.
6. Visiter les prisonniers.
7. Ensevelir les morts.

Les œuvres de miséricorde spirituelle sont :

1. Conseiller ceux qui doutent.
2. Enseigner les ignorants.
3. Avertir les pécheurs.
4. Consoler les affligés.
5. Pardonner les offenses.
6. Supporter patiemment les personnes pénibles.
7. Prier Dieu pour les vivants et pour les morts.

Aucun manuel de l'Éducation Nationale n'oserait proposer des préceptes aussi élevés aux élèves. Aucun ministre défenseur de la laïcité n'oserait imposer l'amour des ennemis. Aucun inspecteur n'aurait l'idée de contrôler le niveau de charité d'un établissement.

Nous sommes donc parfaitement tranquilles sur notre programme. La comparaison est hautement en notre faveur, en témoigne toute l'histoire de l'Église, et un jour viendra peut-être où nous pourrions entrer dans les lycées publics en disant :

– « *Messieurs, nous venons vous inspecter sur quelques points* ».

Abbé Guillaume d'Orsanne

Source : laportelatine.org/actualite/editorial-de-juillet-2010-charite-ou-citoyennete-abbe-guillaume-dorsanne

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France